

L'après-carrière des chevaux de courses : Assurer le bien-être des chevaux de courses à la fin de leur carrière sportive jusqu'à la fin de leur vie.

Marine Lercier

Sous la direction de Dr. Kendra Coulter, Department of Labour Studies, Brock University, Canada.
Personal Investigador en Formación (PIF), Faculté de Droit, Université Autonome de Barcelone.

Année
3

Que deviennent les chevaux de courses lorsque leur carrière prend fin ? De récentes publications dans les médias internationaux, notamment en France, aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni, encouragent les chercheurs à se pencher sur cette question d'intérêt public. Les courses de chevaux sont un divertissement populaire, surtout en Occident, où les chevaux occupent une place spéciale dans la plupart des cultures nationales. Des discussions sociétales majeures y ont lieu sur la nécessité d'un meilleur traitement des animaux, tandis que des scandales retentissants ont éclaté en particulier sur le sort de nombre de chevaux de courses en fin de carrière terminant leur vie à l'abattoir, au milieu de scandales alimentaires. La question de leur abattage fait donc l'objet d'un débat. Dans ce contexte, il est nécessaire de mener une réflexion consciencieuse sur la manière de mieux protéger et promouvoir la qualité de (toute la) vie des chevaux employés par l'industrie des courses après la fin de leur carrière et jusqu'à la fin de leur vie, et sur la manière de garantir un élevage et une propriété responsables dans un secteur axé sur le profit, pour plus de transparence et de responsabilité.

La fin de carrière des chevaux de courses est en effet un tournant décisif qui emporte des conséquences importantes pour leur bien-être. Cependant, cette étape de leur vie n'est pas encadrée par la loi en France, malgré des efforts spontanés afin de proposer des solutions individuelles de reconversion et de retraite. En France et en Australie, des associations de défense des animaux ont proposé qu'un certain pourcentage des bénéfices générés par l'industrie des courses soit affecté au financement d'un système de retraite des chevaux de courses. En parallèle, l'idée d'un droit du travail animal ou incluant les animaux dans son champ d'application se développe progressivement, alors que le travail animal est récemment devenu un objet d'étude. Cette thèse est guidée par les questions de recherche suivantes :

1. Les chevaux de course pourraient-ils avoir droit à une retraite décente en vertu de leur accès à la protection du droit du travail et de la reconnaissance du statut juridique de travailleur animal ?
2. Serait-il possible de mettre en œuvre une stratégie des 3R équins : reconversion, retraite, relogement ?
3. Qui ou quoi devrait financer la retraite des chevaux de courses, le cas échéant ?

Le but de cette recherche est de combler un vide académique et juridique en analysant les possibilités de protéger le bien-être des chevaux de courses à la fin de leur carrière et jusqu'à la fin de leur vie, comme alternative à leur abattage parfois avancé comme un « mal nécessaire ». Elle vise à démontrer l'incohérence de la protection des chevaux de courses à ce stade de leur vie lorsqu'elle ne prend pas en compte leurs intérêts propres. L'objectif est de soutenir à terme le développement de politiques publiques sur la propriété responsable des chevaux de courses, mais aussi la réforme de leur statut juridique et l'octroi de droits du travail, notamment via un système de financement de leur retraite. Une approche antispéciste du travail est adoptée pour ancrer la protection des chevaux de courses dans leur contribution à la richesse et au bien-être de la société. Cela s'inscrit dans le cadre des réflexions actuelles sur les droits des animaux et leur statut juridique, notamment avec la mise en avant du statut de "personne non-humaine" par la Déclaration de Toulon en France. Cette thèse repose sur une recherche juridique comparative entre les régimes de protection des chevaux de courses en France, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Nouvelle-Zélande, en Suède et en Australie, afin de recommander des solutions pratiques. La législation et la littérature relatives à la réglementation du travail des animaux sont analysées et mises en balance avec les standards internationaux de protection de leurs congénères humains, en particulier le droit à la retraite. Je me base également sur les rapports et les données concernant le sort des chevaux de courses en fin de carrière, les positions de principe et programmes éventuellement mis en place par certaines sociétés de courses, et sur les propositions avancées par quelques organisations non gouvernementales. Les méthodes de gestion responsable des populations sont également considérées afin de faire la lumière sur la faisabilité d'une réforme, y compris la proposition d'un programme de retraite reflétant les conclusions de cette recherche.